### République Française

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE COURGIS SEANCE DU 25 JANVIER 2022.

Convocation du 18 Janvier 2022.

Affichage 27 Janvier 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-cinq janvier à dix-neuf heures trente minutes, Le Conseil Municipal de la Commune de COURGIS, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni aux nombres prescrits par la loi dans la salle de classe bâtiment mairie école, sous la présidence de Madame Bernadette CHANCEL.

<u>Etaient présents</u>: Alain DUPRE (adjoint), CZUBA Cécile (adjointe), BOUC Emilien, VAUTRIN Nadine, THOMAS Bertrand, BERT Laëtitia, GROSSOT Anthony.

Étaient absentes: GROSSOT Marie Sylvie (pouvoir à GROSSOT Anthony).

Secrétaire de séance : Bertrand THOMAS.

### ORDRE DU JOUR

- Adoption du compte rendu du dernier conseil.
- Délibération pour la désignation d'un suppléant pour la commission liste électorale.
- Délibération pour l'élection d'un membre suppléant de la commission appel d'offres.
- Délibération pour la modification du bail de la parcelle ZK84 « les cris ».
- Communication du Maire.
- Questions diverses.

Le compte rendu de la dernière séance est adopté.

# DELIBERATION 2022-001 ELECTION D'UN NOUVEAU MEMBRE DE LA COMMISSION D4APPEL D'OFFRES SUITE A LA DEMISSION DE MONSIEUR DELINOTTE.

Le maire rappelle que Monsieur DELINOTTE était membre élu de la commission d'appel d'offre suite à sa démission, il y a lieu de faire une élection complémentaire.

La commission était constituée des membres suivants par : Titulaires : Alain DUPRE, Bertrand THOMAS, Fabrice DELINOTTE ; Suppléants : Emilien BOUC, Anthony GROSSOT, Nadine VAUTRIN ; Vu les dispositions de l'article L1414-2 du Code Général des collectivités territoriales, qui dispose que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L1411-5 du même code ;

Vu les dispositions de l'article L1411-5 du Code Général des collectivités territoriales, prévoyant que pour une commune, la commission d'appel d'offres est composée de l'autorité habilitée à signer le marché public ou son représentant et de 3 membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires ;

Le conseil municipal décide de procéder au scrutin à la représentation proportionnelle au plus fort reste à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres.

Le Maire invite les candidats à se présenter Se présentent les personnes suivantes :

TIULAIRE Marie Sylvie GROSSOT

Est déclarée élue en tant que titulaire

Marie Sylvie GROSSOT Abstention 0 -contre 0 - Adopté à l'unanimité

# <u>DELIBERATION 2022-002 BAIL DU FERMAGE CONCERNANT LA PARCELLE « LES CRIS ».</u>

Le maire informe le conseil que l'EARL de la Fontaine GERY va arrêter son activité.

Nous avons un bail de location pour la parcelle ZK 259.

Le repreneur de l'EARL est intéressé de conserver cette parcelle.

Madame le Maire demande au conseil de lui donner l'accord pour faire établir le nouveau bail.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal

- > ACCEPTE que la parcelle ZK 259 « Les cris » soit louée à Monsieur GALLARD Martin aux mêmes conditions.
- > AUTORISE Le Maire à faire établir le bail.
- ➤ AUTORISE Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

# POINT N°3

#### Commission des listes électorales :

Cette commission était représentée par Cécile CZUBA et Fabrice DELINOTTE.

Anthony GROSSOT se présente pour le remplacement de Fabrice DELINOTTE.

Le service de la préfecture sera informé de ce changement afin de faire rédiger un nouvel arrêté.

# POINT N° 4

Communication du Maire

Elections Présidentielles et Législatives

Les bureaux de votes seront ouverts :

Elections présidentielles : 10 et 24 avril 2022 de 8h00 à 18h00

Elections législatives : 12 et 19 juin 2022 de 8h00 à 18h00

Les conseillers municipaux s'organisent pour tenir les bureaux de vote à tour de rôle.

Mme le Maire sollicitera des citoyens nécessaires pour compléter les effectifs.

### POINT N°5

#### Communication du Maire

#### Délégation aux travaux :

Mme le Maire désigne Bertrand THOMAS comme adjoint délégué aux travaux.

### POINT Nº 6

### Communication du Maire

# Travaux électrique site du Moulin

Le transformateur électrique n'est pas encore réceptionné, les travaux devraient être réalisés en mars.

#### POINT Nº7

#### Communication du Maire

#### Gestion de l'eau

Mme le Maire est en train de travailler sur le dossier de la gestion de l'eau et des lagunes.

Il est rappelé que les eaux pluviales doivent être déconnectées des lagunes. Les contrôles ont été réalisés dans ce sens mais n'ont peut-être pas tout décelé.

# POINT N°8

#### Communication du Maire

# Sécurisation du carrefour à l'entrée de COURGIS, au droit de la rue de la Conciergerie.

Le brouillard givrant du mardi 25 janvier est à l'origine de trois sorties de routes de véhicules.

La commission travaux va proposer plusieurs équipements de travaux pour sécuriser le carrefour.

### POINT N°9

# **QUESTIONS DIVERSES**

#### Bertrand THOMAS

Il y a de nombreux dossiers travaux dans la commune : sécurisation du carrefour, toiture de la salle des fêtes, toiture de la Mairie, toiture du Moulin, toiture de l'église, routes communales, chemins des éoliennes, entretien des chemins accessibilité ....

Ces travaux seront priorisés en fonction de l'urgence de chaque dossier. Les travaux de l'église sont momentanément interrompus pour cause d'approvisionnement des tuiles.

Le début des travaux de la toiture de la Mairie (toiture de la chaufferie) sont prévus à partir du 28 février.

### **Emilien BOUC**

La dépose des décorations de Noël sont prévues pour le jeudi 27 janvier. Les travaux d'amélioration de l'éclairage des rue est en cours de traitement. Des véhicules stationnent dans les carrefours et gênent la visibilité des rues.

Pas d'autres questions diverses abordées.

#### **PROCHAINES REUNIONS:**

La Commission Travaux se réunira jeudi 27 janvier

Le Conseil Municipal se réunira mardi 8 février

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Le Maire Bernadette CHANCEL.

Ont été délibéré, les sujets suivants :

NUMERO	LIBELLE	CODE ACTE
DELIBERATION 2022-001	ELECTION D'UN NOUVEAU MEMBRE DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES SUITE A LA DEMISSION DE MONSIEUR DELINOTTE	5.3.4
DELIBERATION 2022-002	BAIL DU FERMAGE CONCERNANT LA PARCELLE « LES CRIS »	3.3.2